



# Avenir des agents B1

*Ile-de-France Mobilités (ex STIF)  
donne raison à l'UNSA RATP*

13 Bis

Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités du 9 octobre 2018

Vœu de la Présidente  
En réponse à l'amendement n°13  
déposé par Jacques BAUDRIER, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Pierre GARZON

Considérant que la RATP a signé un accord-cadre en juin 2018 pour améliorer la qualité du service rendu aux voyageurs et dessiner les principes d'évolution du métier des agents dans les stations et les gares

Considérant qu'il s'agirait de redéployer les effectifs de manière différente en les rendant plus visible dans les espaces (stations, quais...).

Considérant les premières réponses publiques de la RATP sur l'absence de diminution des effectifs dans les stations.

Considérant que contractuellement, la RATP doit assurer dans chaque gare et station l'accueil des voyageurs par une présence humaine de sorte que tout voyageur puisse entrer en contact dans un délai maximum de 3 minutes avec un agent.

Considérant qu'Ile-de-France Mobilités n'a pas été informé en amont de cet accord cadre.

Considérant l'engagement très fort d'Ile-de-France Mobilités en faveur de la présence humaine en gares et stations pour garantir un haut niveau de qualité de service et de sécurité aux voyageurs et notamment aux publics les plus fragiles ou en situation de handicap.

Considérant l'annonce par la RATP de l'engagement d'un dialogue social pour définir les modalités précises d'une expérimentation avant toute décision de l'entreprise.

Considérant que cette expérimentation à la RATP ne pourra être réalisée que dans le strict respect des dispositions contractuelles.

Le Conseil mandate la Présidente d'Île de France Mobilités pour rappeler à la RATP ses obligations contractuelles en matière de présence humaine en gares et stations, l'importance pour l'autorité organisatrice d'une présence humaine en gares et stations notamment pour accompagner les publics les plus fragiles, la nécessité d'un dialogue social dans les mois qui viennent avant toute expérimentation, et la nécessité de présenter le dispositif précis envisagé par la RATP à Ile-de-France Mobilités.

**L'accord cadre SEM qui permettra de négocier un nouveau protocole  
métier B1 en 2019 est signé par l'UNSA RATP.**

**Il est désormais validé par le donneur d'ordre  
Île-de-France mobilités (ex STIF) avec un vœu voté à l'unanimité  
(oui, oui, les communistes du Front de Gauche ont voté pour...).**

**Ce vœu vient contredire tous les pinocchios de CourGetteTaboulé !**

**Dès le 22 Novembre 2018**

**je vote en cliquant sur :**

**[ratp.votes.voxaly.com](http://ratp.votes.voxaly.com)**

UNSA-RAT P B 1 SEM /CM L SCC

11 RUE VICTOR HUGO / 93170 BAGNOLET

☎ : 01-58-76-82-34 – 01-58-76-81-97

☎ : 01-58-76-82-23

**[www.unsa-ratp.fr](http://www.unsa-ratp.fr)**



CANDIDATS TITULAIRES	CANDIDATS SUPPLÉANTS
Marc Galliot – RER A e Linda Calzolato – L05	e Banal Soumaré – L06 Didier Pierre-Victor – CML SCC
José Jonata – RER A e Sonia Ébongué-Sépamio – L 01	e Cécile Gerbeau – L05 Michael Le Moignet – L05
Jean-Noël Cotty– CML SCC e Magaly Cleuët – L14	e Sabriya Méraz – L02 Abdel Guérait – L11
Nicolas Arnell – L 01 e Guylaine Chambonnière – RER A	e Catherine Smite - L09 Guillaume Kempfer – L06
Fabrice Lenotte – L10 e Heidi Daunis – L 01	e Céline Drouillac – L08 Jean-claude Cuvillier – L05
Cédric Serpereau – L04 e Patricia Jean-Philippe – RER B	e Houria Berazzal – L12 Jean-Marc Dian – L11
Jean-Claude Rodriguez– L 06 e Fatoumata Diouf - L 11	e Glawdys Jean-charles – CML SCC Vincent Huot Jeanmaire – L10
Nikola Jovanovic– L03 e Vanessa Firmin – L 14	e Bérangère Deceur – L14 Yacine Chafouk– L02
Olivier Haye– L07 e Saliha Sofi – L06	Edwige Bouttier – L08 Philippe Seytre – L08
André Delmon – CML SCC e Nathalie Roger – RER B	e Rebecca Rinto – L13 Gilles Delefosse - CML SCC
Christophe Sédaminou – CML e Afida Ali moussa – L 05	e Louisa Simoes – L04 Jean-Philippe Auger – RER A
Tahar Naimi – L02 e Christine Larpin – L 07	e Samia Rouab – RER A Ibrahima Cissokho – RER B
Abdel Djéliti – CML SCC e Aurore Portet – RER A PCC	e Aïssatou Diame – L12 Helder Rodrigues Da Silva-Llos – RER A
e Nadine Tébol – L13 e Sandrine Dezitter – RER A	e Fouzia Talha – L01 e Agnès Abon – L01



Dès le 22 Novembre 2018

je vote en cliquant sur :

[ratp.votes.voxaly.com](http://ratp.votes.voxaly.com)



UNSA-RAT P B 1 SEM /CML SCC

11 RUE VICTOR HUGO / 93170 BAGNOLET

☎ : 01-58-76-82-34 – 01-58-76-81-97

☎ : 01-58-76-82-23

[www.unsa-ratp.fr](http://www.unsa-ratp.fr)